

Comité Syndical du 26 mars 2019

Délibération n°14/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt-six mars à seize heures quinze, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 11 mars 2019

Membres présents : Messieurs François Bonneau, François Nebout, Didier Jobit, Didier Villat, Jérôme Sourisseau, Jacques Chabot, Philippe Bouty, Xavier Bonnefont, William Jacquillard, Daniel Sauvâtre et Jean-François Dauré.

Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Fabienne Godichaud, Jeanne Filloux, Annette Feuillade et Danielle Chauvet.

Membres absents ou excusés : Messieurs Samuel Cazenave, Mathieu Hazouard et Jean-Hubert Lelièvre.

Membre consultatif présent : -

Membres consultatifs absents excusés : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch et Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Monsieur Mathieu Hazouard donne pouvoir à Madame Martine Pinville.
Monsieur Samuel Cazenave donne pouvoir à Monsieur François Bonneau.

Objet : Budget primitif 2019 du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

Le Budget Primitif 2019 du Syndicat Mixte du Pôle Image - MAGELIS a été construit de manière à couvrir les engagements pris pour l'année 2019, tels que présentés lors des orientations budgétaires le 20 février dernier.

Au préalable, sont à noter les éléments suivants :

- le vote du Budget Primitif 2018 avait intégré la reprise en totalité des excédents cumulés de fonctionnement et d'investissement constatés à fin 2017, en conservant cette réintégration par section - fonctionnement et investissement- avec respectivement 1 247 262.77 € et 1 456 748.88 €.
- la présentation des reports d'investissement 2018 est annexée à la maquette du Budget Primitif et appellera également un vote du Comité Syndical ;
- le Budget Primitif 2019 ainsi présenté prend également acte de l'affectation des résultats de l'excédent global de clôture constaté à fin 2018, proposant ainsi un report à nouveau de l'excédent global de fonctionnement sur la section de fonctionnement à hauteur de 1 290 928.97 €, une reprise en réserve sur la section d'investissement à hauteur de 400 000€, et celui d'investissement sur la section d'investissement soit 2 376 943.97 €.

En fonctionnement, les engagements de maîtrise budgétaire demeurent affirmés pour 2019 notamment en termes de coût de fonctionnement courant du syndicat. Les charges financières restent conséquentes mais demeurent contenues en raison de taux bas. L'excédent antérieur reporté, les recettes liées au patrimoine ainsi que les participations statutaires permettent d'assurer l'équilibre de la section. A noter un montant de participations statutaires réduit, 3 200 K€ pour cet exercice, en raison de la suppression de la subvention versée au FFA.

En investissement, les opérations lancées sur 2018 seront poursuivies.

Ainsi l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique pour la gestion des Studios Paradis sera finalisée afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires à l'ouverture de l'équipement.

De même sera poursuivie l'opération de réhabilitation de locaux aux 49-51 boulevard Besson Bey.

Le travail enclenché pour l'aménagement de locaux au 111/117 rue de Bordeaux sera également poursuivi.

Des investissements nouveaux sont programmés : création d'un centre de documentation, lieu de vie pour les étudiants, de rencontres, de recherches (livres et numériques) et d'accueil pour le campus ; renforcement d'une offre immobilière adaptée au secteur de l'image par la réhabilitation du 111/117 rue de Bordeaux permettant l'installation de nouvelles entreprises ou surtout de nouvelles écoles ; opération liée à l'Eperon dans le cadre d'une recherche de partenariats.

Au vu de l'excédent reporté, de l'affectation votée lors du comité syndical du 20 février, et d'une inscription à prévoir pour le remboursement de la dette en capital en diminution, l'équilibre de la section d'investissement peut être assuré avec un montant de participations statutaires porté à 3 500 K€.

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2019 se monteraient à 6 020 928.97 €.

CONSEIL JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

30 000 €

Ces dépenses intègrent la nécessité pour le Syndicat Mixte de pouvoir s'entourer d'experts intervenant sur des dimensions fiscales, juridiques ou administratives, afin de pouvoir défendre au mieux ses intérêts dans ces domaines, et ce, en fonction de la complexité des questions à résoudre. Il s'agit également du coût engendré par la poursuite de la surveillance ainsi que le dépôt des noms de domaine de la marque Magelis.

ETUDES

80 000 €

Il s'agit de permettre de financer les études qu'il pourrait être nécessaire de lancer sur l'exercice et notamment l'assistance à maître d'ouvrage juridique lancée pour la création d'un lieu didactique, pédagogique et ludique dans les « studios paradis ».

IMMOBILIER

980 000 €

La prévision budgétaire intègre les frais de gestion et d'entretien du patrimoine foncier du Syndicat Mixte : taxes foncières, grosses réparations sur le patrimoine immobilier du SMPI, ainsi que les fluides liés au fonctionnement des bâtiments.

Ces crédits se décomposent comme suit :

- 330 000 € pour les taxes foncières et autres impôts (notamment droits de voirie),
- 650 000 € de frais de fonctionnement courant (fluides, entretien) et grosses réparations liés aux immeubles du SMPI.

Le poids de ces charges reste important afin de maintenir le patrimoine du SMPI dans un état satisfaisant. L'ensemble de ces charges est cependant à relativiser du fait, sur certains immobiliers (immobiliers d'entreprises, musée notamment), du remboursement par les locataires et occupants des postes fluides et entretien, maintenance de certaines installations communes, et ce, conformément aux baux ou conventions passés.

FRAIS DE PERSONNEL

950 000 €

Cette proposition d'inscription d'un montant de 950 000 € au chapitre 012 correspond aux salaires, charges et frais divers liés au personnel (cotisation Cnas, tickets restaurant, médecine du travail, formation).

Les dépenses de personnel peuvent être décomposées de la façon suivante :

- rémunérations et charges : 910 000 € correspondant à 15 ETP
- charges diverses : 40 000 € (formation continue, Tickets Restaurant, Cnas ...).

FONCTIONNEMENT GENERAL

230 000 €

Ce poste budgétaire comporte toutes les dépenses de gestion et de fonctionnement nécessaires à la structure du SMPI : assurances, énergie, affranchissement, télécommunications, fournitures diverses, locations de matériel et locations immobilières, maintenance, déplacements.

INTERETS DES EMPRUNTS

250 000 €

Le capital restant dû s'élève au 1er janvier 2019 à 10 480 K€. La prévision des intérêts financiers s'établit à 250 000 €. Elle se décompose de la manière suivante :

- Emprunts 2004 -Cacib : 11 000 €
- Emprunt 2013 - Crédit Agricole : 37 000 €
- Emprunt 2013 - Crédit Foncier : 37 000 €
- Emprunt Bâtiment Formation – Caisse des Dépôts : 50 000 €
- Emprunt Résidence étudiante – Crédit Agricole : 40 000 €
- Emprunt 2014 – La Banque Postale : 59 000 €
- Emprunt 2016 - Caisse des Dépôts : 12 000 €
- Emprunt 2016 - Crédit Foncier : 4 000 €

COMMUNICATION – PROMOTION

625 000 €

Evénementiel

195 000 €

Videogame Executive Forum

70 000 €

Piloté avec le Syndicat national du jeu vidéo qui a été reconduit pour la programmation dans le cadre d'une consultation, le Videogame Executive Forum se déroulera à Angoulême pour la 8ème année consécutive les 10 et 11 avril 2019. Il demeure payant pour les participants sauf pour les entreprises de Nouvelle-Aquitaine. Une centaine de dirigeants d'entreprises sont attendus.

Immersivity

70 000 €

Conçu et organisé en partenariat avec le think-tank de référence Uni-XR qui rassemble les entrepreneurs majeurs du secteur et le CNC, Immersivity réunira à Angoulême mi-octobre des professionnels nationaux et internationaux de la réalité virtuelle. Il est adossé au festival Courant 3D que soutient par ailleurs Magelis

Journée des Héros

5 000 €

Les avant-premières des productions d'animations réalisées à Angoulême « Journées des Héros » continueront à être organisées à destination des enfants des centres sociaux et de loisirs de la Charente et ce, à raison d'une projection par mois selon les sorties de films et de séries.

Image en Fête

20 000 €

Nous renouvèlerons cette grande soirée gratuite et festive ouverte à la population Charentaise le 21 juin. Elle se déroulera autour des Chais Magelis en partenariat avec la Cité de la bande dessinée le soir de la fête de la musique. Une manière conviviale de faire découvrir les talents du Pôle Image à tous.

Evénements divers (vœux, animation, expos...)

30 000 €

Outils de communicationSignalétique Quartier de l'image

60 000 €

La réflexion initiée en 2016 sur la signalétique du « Quartier de l'image » sera poursuivie en 2019. Elle prend en compte les contraintes imposées par les Bâtiments de France, la zone concernée étant protégée architecturalement. Les consultations se poursuivent afin de finaliser un projet intégrant panneautage, fléchage et supports interactifs satisfaisant pour toutes les parties.

Application mobile

5 000 €

Il s'agit de développer des outils numériques et interactifs permettant de présenter l'activité du Pôle Image sur des tablettes tactiles.

Relations presse et publiques

25 000 €

Les média nationaux, en particulier politiques et économiques, feront l'objet d'une attention particulière selon les angles d'actualité qui ont été identifiés.

Internet et réseaux sociaux

15 000 €

Le site Internet et les réseaux sociaux devront se concentrer sur l'attractivité du territoire en valorisant l'actualité et les talents. Facebook et LinkedIn seront les réseaux privilégiés car les plus efficaces pour les sujets concernant le Pôle.

Production audiovisuelle

83 000 €

Nous augmenterons nos efforts sur la production audiovisuelle, qui permet de valoriser l'actualité du Pôle et de gagner en viralité sur internet : film vœux, interviews réalisateurs, film évènementiels, film campus, film Angoulême VR, réalité augmentée des bâtiments, clip Vef, mapping Images en fête

Documentation goodies

15 000 €

Différents outils pourront être réalisés autour des évènements professionnels que nous organisons (renouvellement des plaquettes, sacoches..).

Achat d'espace en presse professionnelle et catalogues salons

15 000 €

L'achat d'espace concentré sur la presse professionnelle, ainsi que sur quelques catalogues de salons, permettra en 2019 de maintenir notre visibilité auprès des filières professionnelles.

Edition auteurs BD

2 000 €

Il convient de poursuivre en 2019 le travail de référencement des auteurs présents sur le territoire, en lien avec l'association AdaBD.

Salons et conférences

210 000 €

La visibilité du Pôle sera maintenue sur les évènements professionnels extérieurs permettant de promouvoir les différentes filières présentes sur le Pôle Image : bande dessinée, animation, jeu vidéo, réalité virtuelle, tournages... en lien avec nos actions de prospection.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT / CHAPITRE 65

1 485 000 €

Le dispositif d'accompagnement comprend le financement accordé par le SMPI sur le volet formation ainsi que les subventions accordées sur l'exercice budgétaire.

Les propositions sont les suivantes :

- ❖ Subventions aux associations 250 000 €
- ❖ Exonérations de loyers 30 000 €
- ❖ Formation / Ecoles de l'image 1 205 000 €

Chaque année le Pôle Image soutient les écoles du Campus de l'Image par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, une subvention d'investissement ou une subvention sur une action spécifique. L'objectif est de continuer d'enrichir l'offre afin de répondre aux besoins d'une économie en constante évolution et mutation.

Montants prévisionnels :

• Emca	275 000 €
• Créadoc	120 000 €
• Enjmin	680 000 €
• DU Electroacoustique	30 000 €
• Nouvelle formation	100 000 €

AR PREFECTURE	
016-251602595-20190326-DELIB14-DE	
Regu le 29/03/2019	

FORMATION/ RECHERCHE

230 000 €

Parallèlement aux aides individuelles aux écoles, l'objectif du Pôle Image est de poursuivre et consolider le travail de mise en réseau des acteurs de la formation et le développement des relations entre les écoles, les universités, les acteurs culturels et les entreprises du territoire. L'objectif est de renforcer les passerelles, favoriser l'échange de savoirs, la création, la transdisciplinarité et l'innovation :

- Organisation de conférences, rencontres, projections, édition de DVD communs, livres recueil d'illustrations, festivals,... : 30 000 €

En 2019, le Pôle Image souhaite également renforcer son soutien à la jeune création par le biais de diverses actions : bourse d'auteur, soutien à l'édition, soutien à des projets d'exposition: 20 000 €

Les Rencontres Animation Formation et les Rencontres Animation développement Innovation seront par ailleurs réitérées. Pour le Pôle Image Magelis, l'enjeu sera de trouver un nouveau prestataire pour la conception éditoriale et assurer la continuité et le succès de la manifestation auprès du milieu professionnel : 150 000 €

Enfin en ce qui concerne la recherche, le Pôle Image souhaite poursuivre le renforcement des liens avec les Universités de Poitiers, La Rochelle et Bordeaux. Dans ce cadre, il s'attachera à promouvoir et favoriser les partenariats et collaborations entre des laboratoires de recherche universitaires et des entreprises du Pôle Image. Il accompagnera notamment certains projets de recherche afin d'amorcer les premières collaborations. D'autre part, le Pôle Image participera activement à plusieurs colloques scientifiques organisés par nos partenaires universitaires sur des thèmes intéressants directement le territoire.

- soutien à des projets de recherche entre entreprises et laboratoires universitaires : 15 000 €
- participation colloque Le corps dans la BD + Campus Eeducation + autres actions : 10 000 €
- mise en place d'une fédération de chercheurs : 5 000 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

20 000 €

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

630 000 €

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

400 000 €

DEPENSES IMPREVUES

110 928.97 €

L'équilibre de la section de fonctionnement pour un total de 6 020 928.97 € serait réalisé de la façon suivante :

Reprise de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement :	1 290 928.97 €
Revenus des immeubles (loyers)	900 000 €
Amortissements	630 000 €

Les participations statutaires du Département de la Charente, de la Ville d'Angoulême, de la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Grand-Angoulême seraient donc respectivement de :

- pour le Département de la Charente	1 920 000 €
- pour la Ville d'Angoulême	320 000 €
- pour la Région Nouvelle-Aquitaine	640 000 €
- pour la Communauté d'agglomération Grand-Angoulême	320 000 €
Soit	3 200 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget 2019 sont présentées en distinguant celles hors opérations et celles intégrées à des opérations individualisées.

1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION **3 693 243.97 €**

Chapitre 020 – DEPENSES IMPREVUES **331 467.15 €**

Chapitre 040 – TRANSFERTS ENTRE SECTIONS **630 000 €**

Il convient d'inscrire 630 000 € correspondants aux écritures liées aux amortissements des participations et subventions conformément à la délibération 43/2013 du 18 juin 2013. Ces reprises d'amortissement de subventions d'équipement transférables permettent de neutraliser la charge des amortissements.

Chapitre 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES **15 000 €**

Ces crédits correspondants aux écritures d'ordre (transfert au compte définitif) liées au viager du 93 boulevard Besson Bey. Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Chapitre 16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNT **941 698.82 €**

- 16411 Amortissement d'emprunts : 895 000 €
- Soit
 - Prêts 2003 : 230 000 €
 - Prêts contractés sur l'exercice 2013 : 200 000 €
 - PLS Résidence étudiante : 90 516 €
 - Prêt Bâtiment Formation : 99 550 €
 - Prêts contractés sur l'exercice 2014 : 137 500 €
 - Prêts contractés sur l'exercice 2016 : 137 434 €
- 165 Dépôts et cautionnements reçus : 20 000 €
- 16878 Autres dettes (viager) : 26 698.82 € dont 3 698.82 € en report

Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES **82 735 €**

Il s'agit ici de reporter les crédits engagés et non mandatés à hauteur de 12 735 € et voter une inscription nouvelle de 70 000 € notamment pour l'acquisition de logiciels, interventions sur le site internet, immobilisations incorporelles diverses non individualisées en opérations.

Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES



Inscription nouvelle : inscription de 100 000 € afin de pouvoir accorder des subventions d'équipement dans le cadre du règlement voté.

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1 192 343 €

Il s'agit ici de reporter les crédits engagés et non mandatés à hauteur de 292 343 € et voter une inscription nouvelle de 900 000 €.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés par le Syndicat Mixte ainsi que l'ensemble des acquisitions de matériels informatiques, mobilier.

Les principales dépenses nouvelles proposées sont :

- Travaux et aménagement aux ateliers Magelis, notamment aménagement d'un espace cafétéria, remplacement de l'installation de climatisation et peinture pour 115 000 €
- Travaux aux Chais (modification SSI, travaux sur centrale) pour 50 000 €
- Travaux sur îlot 164/170 rue de Bordeaux (toitures) pour 60 000 €
- Travaux (suppression des passerelles) Maison alsacienne pour 100 000 €
- Travaux 31 avenue de Cognac (travaux toiture, mise en sécurité, faisabilité extension) pour 30 000 €
- Travaux 5/7 rue Traversière (réfection, peintures) pour 20 000 €
- Travaux 93/95 boulevard Besson Bey (remplacement chaudière) pour 5 000 €
- Travaux 42 rue de la Charente (réhabilitation de l'ensemble) pour 90 000 €
- Travaux Bâtiment du Nil / 138 rue de Bordeaux (aménagement d'une terrasse pour le restaurant universitaire et agrandissement d'un commerce) pour 60 000 €
- Travaux 197 rue de Bordeaux (chaudière et travaux de sécurisation des terres coté rempart) pour 20 000 €
- Acquisition et installation signalétique Quartier de l'Image et divers immobilisations liées à la communication du Pôle pour 70 000 €
- Acquisition matériels (remplacements unités centrales, matériel salle de réunion notamment), pour 20 000 €
- Divers travaux de murage, relevé de bâtiments et mise en sécurité pour 50 000 €
- Travaux siège Smpi (aménagement entrée, auvent) pour 10 000 €
- Divers travaux sur patrimoine immobilier (mises en conformité, aménagements divers) pour 200 000 €

Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS

400 000 €

Cette inscription de crédits constitue une enveloppe permettant si nécessaire de lancer des travaux non prévus et non individualisés en opération.

2 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS

3 638 700 €

OPERATION N°0701 : ACQUISITIONS FONCIERES

Report de crédits : 22 700 € correspondant à l'acquisition du 41 place de la Croix (délibération 38/2018 du 19/06/2018).

Crédits nouveaux : 600 000 €

OPERATION N°0906 : ILOT SAINT CYBARD

Crédits de paiement 2019 : 6 000 € permettant de solder l'ensemble des marchés au terme de la période de parfait achèvement.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AR PREFECTURE

016-251602595-20190326-DELIB14-DE
Reçu le 29/03/2019

AP	4 885 721 € HT
CP 2011	133 165 € HT
CP 2012	167 369 € HT
CP 2013	910 746 € HT
CP 2014	2 450 278 € HT
CP 2015	362 475 € HT
CP 2016	15 662 € HT
CP 2017	307 345 € HT
CP 2018	532 681 € HT
CP 2019	6 000 HT

OPERATION N°1401 : ILOT RUE DE SAINTES/RUE TRAVERSIERE

Crédits de paiement 2019 : 10 000 € permettant de solder l'ensemble des marchés au terme de la période de parfait achèvement.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	2 625 047 € HT
CP 2014	19 264 € HT
CP 2015	230 172 € HT
CP 2016	378 869 € HT
CP 2017	1 806 191 € HT
CP 2018	180 551 € HT
CP 2019	10 000 HT

OPERATION N°1501 : ILOT 111/117 RUE DE BORDEAUX

Inscription nouvelle : 400 000 €

Sur ce site, l'étude de faisabilité a permis d'identifier une emprise d'aménagement de 1900 m² de surface exploitable pour une construction. Compte tenu des contraintes urbanistiques, une surface de construction de 1500 m² pourrait être retenue sur 6 niveaux maximum, soit 9000 m².

Afin de pouvoir renforcer sa capacité d'accueil et disposer d'une offre immobilière adaptée au secteur de l'image et permettre l'installation de nouvelles entreprises ou surtout de nouvelles écoles le SMPI Magelis souhaite mener un nouveau projet d'aménagement sur cette emprise.

L'enveloppe proposée permettrait d'engager les études programmatiques en 2019 pour définir les aménagements répondant aux besoins futurs ainsi que l'ensemble des études préalables (diagnostic archéologique, études géotechniques...) et la phase de conception d'une première construction d'une surface de 2000 m².

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	5 000 000 € HT
CP 2019	400 000 € HT
CP 2020	1 400 000 € HT
CP 2021	1 700 000 € HT
CP 2022	1 500 000 € HT

OPERATION N°1701 : CENTRE DE DOCUMENTATION

Inscription nouvelle : 100 000 €

Les écoles ne sont pas toutes à égalité face à la documentation. De rien à beaucoup, il y a une forte disparité. L'objectif serait de créer un centre de documentation commun à toutes les écoles sur le bâtiment « de la patate » avec un double défi :

- trouver une solution juridique à la localisation idéale sur la patate
- trouver une solution juridique et politique à la création d'un tel centre regroupant l'Université et des écoles privées.

Ce centre serait tout à la fois un lieu de vie pour les étudiants, de rencontres, de recherches (livres et numériques) et d'accueil pour le campus.

Sur le fonctionnement, il devra très majoritairement utiliser les ressources existantes (personnels et financières).



AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	800 000 €
CP 2019	100 000€
CP 2020	100 000 €
CP 2021	500 000 €
CP 2022	100 000€

OPERATION N°1702 : 49/51 BOULEVARD BESSON BEY

Inscription nouvelle : 1 000 000 €

Poursuite de cette opération d'aménagement des locaux situés aux 49/51 boulevard Besson Bey à destination d'entreprises et d'acteurs de l'image. Le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Atelier du Trait permettra l'implantation des activités du secteur de l'image avec une surface aménagée d'environ 1500m² au total, comprenant des plateaux de travail sur 950m², des salles de réunions et d'exposition ainsi qu'un espace restaurant/brasserie confié à un professionnel.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	3 033 000 € HT
CP 2018	40 800 € HT
CP 2019	1 000 000 € HT
CP 2020	1 400 000 € HT
CP 2021	592 200€ HT

OPERATION N°1703 : STUDIOS PARADIS 2017

Inscription nouvelle : 500 000 €

L'étude réalisée par le cabinet Présence/Horwath en vue de la création dans ce lieu d'un espace didactique, pédagogique, ludique et démonstratif a permis de définir le programme fonctionnel et financier d'une opération d'aménagement de cet espace.

Le projet de création d'un lieu de vie et d'animation autour des loisirs numériques dans les Studios Paradis se poursuivra en 2019 sur la base de cette étude. Suivant le mode de gestion envisagé, la définition sera réalisée en lien avec le projet d'exploitation pour permettre la réalisation des travaux nécessaires à sa mise en œuvre.

Durant l'année, plusieurs actions seront menées :

- Choix d'un cabinet juridique,
- Recherche de concessionnaires
- Appel à candidatures et choix du candidat.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	2 000 000 €
CP 2019	500 000 €
CP 2020	1 500 000 €

OPERATION N°1801 : EESI

Inscription nouvelle : 300 000 €

Sur cet îlot composé de parcelles localisées entre l'avenue de Cognac et la rue de Bordeaux, et sur la base des scénarios de faisabilité établis pour l'aménagement de locaux à destination de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI), une réserve foncière est préservée pour la construction d'espaces de formation (atelier volume notamment), afin de permettre à l'école de mettre en œuvre son projet pédagogique.

Les crédits 2019 permettront la réalisation des études préalables (diagnostic archéologique, études géotechniques...) ainsi que des études programmatiques pour définir les aménagements et la construction d'espaces de formation pour l'EESI d'environ 1300m² (atelier volume notamment), en lien avec le projet global de restructuration de l'école.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	3 000 000 € HT
CP 2019	300 000 € HT
CP 2020	300 000 € HT
CP 2021	1 200 000 € HT
CP 2022	1 200 000 € HT

OPERATION N°1901 : EPERON

Inscription nouvelle : 700 000 €

L'Eperon est un ancien cinéma du centre-ville d'Angoulême fermé depuis une vingtaine d'années. Pour la dernière édition (2018) du FFA, il a été ré-ouvert pour les cinq jours du festival (sièges prêtés par le CGR).

L'objectif pour 2019 et 2020 est de trouver un opérateur de gestion et d'effectuer, dans un partenariat à définir, les travaux nécessaires à une ouverture durable.

Dans la droite ligne des orientations budgétaires présentées au Comité Syndical du 20 février 2019, les dépenses d'investissement du Budget 2018 du Syndicat Mixte du Pôle Image - MAGELIS sont proposées à hauteur de :

- 331 476.82 € de reports 2018 sur le budget d'investissement 2019
- 1 470 000 € de dépenses nouvelles 2019 (hors opérations individualisées)
- 3 616 000 € de dépenses nouvelles 2019 sur les opérations individualisées
- 895 000 € d'amortissement des emprunts
- 43 000 € correspondant aux autres dettes (cautionnements et viager)
- 15 000 € d'opérations d'ordre liées aux transferts aux comptes définitifs
- 630 000 € d'opérations d'ordre liées aux amortissements
- 331 467.15 € de dépenses imprévues

soit un total reports et dépenses nouvelles 2019 de 7 331 943.97 €

AR PREFECTURE

016-251602595-20190326-DEL TB14-DE

L'équilibre de la section d'investissement pour un total de 7 381 943,97 € est ainsi révisé de la façon suivante :

Reprise de l'excédent cumulé de la section d'investissement à fin 2018 :	2 376 943.97 €
Excédents de fonctionnement capitalisés :	400 000 €
FCTVA :	10 000 €
Amortissements des immobilisations :	630 000 €
Transfert aux comptes définitifs (dont viager)	15 000 €
Virement de la section de fonctionnement	400 000 €
Participations statutaires : 3 500 000 €	
- Département de la Charente	2 100 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	700 000 €
- Communauté d'agglomération GrandAngoulême	350 000 €
- Ville d'Angoulême	350 000 €

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (17 présents – 19 votants – 19 voix « pour ») - adoptent le Budget Primitif 2019 du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 29 mars 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 29 mars 2019
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 29 mars 2019

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

